



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 MARS 2018

### MISE AU POINT SUR LES COMPTEURS LINKY

Le déploiement des compteurs communicants LINKY est un process industriel d'une très grande envergure qui apportera aux 35 millions de sites alimentés en électricité une technologie de pointe pour répondre aux attentes des consommateurs et aux nouveaux usages de l'électricité.

Ils rendent possible la réduction de la consommation d'énergie, le développement de nouveaux services énergétiques, l'émergence de nouveaux acteurs et l'optimisation des coûts des réseaux et de leur performance.

Sur le coût de ce projet, le Président de la CRE élève le ton pour rappeler que son financement sera totalement neutre pour les clients grâce aux nombreux gains que ces compteurs permettront, notamment pour maîtriser la demande d'énergie : au global, leur facture n'en sera pas affectée.

« Quant aux données personnelles recueillies par LINKY, il vaut mieux que ce soit par le service public sous le contrôle d'une autorité comme la CNIL, (ainsi pour l'amélioration du service public) que par de grands acteurs du numérique qui d'ailleurs les exploitent déjà » déclare Jean-François CARENCO, Président de la CRE « Se priver de ces compteurs « nouvelle génération », c'est refuser les mécanismes fondamentaux à la transition énergétique »

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*